

jeudi 31 janvier 2013

Communiqué de presse

Le Président de la République a reçu lundi 28 janvier 2013 une délégation de six organisations professionnelles des employeurs du Spectacle Vivant public et des arts plastiques*.

En préambule, ils ont exposé la gravité de la situation dans le secteur artistique et culturel depuis plus de dix ans. Les avancées dues à l'actuel gouvernement ne suffisent pas à répondre au désarroi ressenti par les artistes, les responsables artistiques ou culturels, les personnels permanents ou intermittents. Alors que l'art et la culture constituent l'une des forces et l'un des atouts majeurs de notre pays, nous constatons des difficultés de tous ordres, une souffrance, une déception et une indéniable montée de la colère. Afin d'éviter un conflit ouvert, ils ont demandé au Président de la République de soutenir le ministère de la Culture et de prendre position clairement sur trois points essentiels :

1. Impulser une politique artistique et culturelle ambitieuse aux conséquences positives notamment pour l'éducation artistique, la jeunesse et l'emploi
2. Affirmer l'exemplarité de l'Etat en terme de culture de manière à ce que les Collectivités Locales puissent continuer un travail de grande ampleur dans ce domaine
3. Décréter la nature prioritaire du Ministère de la Culture et la sanctuarisation de son budget.

L'ordre du jour a été ensuite détaillé par les différents représentants.

Le Président de la République a confirmé son accord sur les points 1 et 2. Il a ensuite répondu à nos questions :

La loi d'orientation. François Hollande, qui est, selon notre souhait, le premier président à porter une loi sur la culture et la création, pense aussi qu'elle ne doit pas être uniquement déclarative. Il tient à ce qu'elle permette de mieux définir les réformes nécessaires (renforcement du Ministère, liens avec les Collectivités Territoriales) et les missions des labels ou dispositifs anciens ou nouveaux (par exemple, fabriques d'art, scènes conventionnées...) et qu'elle en précise les réajustements indispensables (gouvernance, parité, nominations, encadrement des rémunérations, refus des cumuls de direction...). Les représentants veulent que cette loi d'orientation soit suivie d'une loi de programmation.

La nouvelle loi de décentralisation. Le Président de la République veut que la compétence générale soit maintenue et qu'au niveau artistique et culturel, elle soit partagée pour que l'Etat et les Collectivités Territoriales exercent en concertation une co-responsabilité dans le domaine de l'art et de la culture. Il a été précisé que les financements croisés seraient maintenus pour le fonctionnement comme pour l'investissement.

Le domaine social. Le Président de la République a déclaré qu'il était favorable à l'idée d'une dérogation aux nouveaux dispositifs d'aides, notamment concernant les emplois qualifiés (niveau Master II) pour lesquels le secteur culturel est un débouché important et qui attire beaucoup de jeunes diplômés.

Sur la question de l'intermittence, pour laquelle la délégation a fait part d'une grande anxiété ressentie par tous les personnels, le Président estime que, si la discussion doit s'établir comme prévu entre partenaires sociaux, des échanges larges doivent avoir lieu, bien en amont, sous l'égide du Ministère. Ils permettront d'entendre toutes les propositions des organisations professionnelles en vue de la pérennisation du système d'assurance chômage.

Le financement du secteur public, mis à mal depuis une décennie. Les représentants ont exigé le dégel de l'ensemble des crédits du Ministère de la Culture, l'abandon des réformes du type RGPP, des mandats de révision, une réindexation des moyens et un plan de relance. Le Président a rappelé la phrase du discours prononcé à Marseille par Jean-Marc Ayrault, en son nom : *je tiens à confirmer l'engagement du Président, de préserver en 2013 la création et le spectacle vivant et a renouvelé ce dernier engagement.*

En revanche, le Président de la République a refusé pour l'instant de poser le Ministère de la Culture comme prioritaire, reconnaissant seulement l'éducation artistique comme mission prioritaire.

La fiscalité. François Hollande appuiera les démarches des organisations professionnelles pour parvenir à un accord politique favorable avec Bercy, afin de sécuriser la situation fiscale du secteur, qui met aujourd'hui en danger une multitude d'entreprises et de projets artistiques.

L'Europe. Le Président partage les analyses des représentants sur l'Union qui est devenue une question majeure. La France doit intervenir avec d'autres pays pour faire en sorte que chaque membre de l'Union garde son identité et sa politique culturelle, tout en conduisant des réflexions sur les éléments d'une politique culturelle européenne commune. Le Président de la République sera également attentif à ce que la France, par la voix notamment de la ministre de la Culture, intervienne rapidement sur les questions d'aides publiques et d'exception culturelle en ce qui concerne la France.

* Membres de la délégation :

François Le Pillouër, président du SYNDEAC

Emmanuel Latreille, Président du CIPAC

Lorraine Villermaux, Présidente du PROFEDIM

Michel Lefeivre, Président du SNSP

Alain Surrans, Président de la CPDO

Catherine Delcroix, Présidente du SYNOLYR